



Besoin d'aide sur l'évaluation d'une récompense

Par fred642, le 14/02/2018 à 16:01

Bonjour.

Je suis propriétaire d'un bien propre acquis quelques années après mariage par donation partage de mon père.

Cette donation concerne une habitation servant de domicile familiale. nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

La valeur du bien avait été estimé à l'époque à 30.000euros dont 15.000euros que j'ai versé à mon frère pour partage.

Avec mon épouse nous avons contracté un prêt immobilier afin de rénover ce bien à hauteur de 115000 euros (intérêts compris) et 11000euros à taux 0%. Actuellement le taux 0% est remboursé et reste 23.000 euros d'emprunt général.

Mon épouse pense se séparé et mon notaire me parle de récompense qui me semble être une chose juste mais quelle serait la somme à lui verser?

Dois je faire évaluer le bien? si c'est le cas entre 250000 et 300000 euros.

Bien cordialement